

AVEC GENERATIONS MOUVEMENT
voyagez avec plaisir, en toute légalité, en toute sécurité
avec notre contrat GROUPAMA ARCANGE,
tout est possible si vous respectez les démarches suivantes

Préalablement et en conformité avec votre statut, vous déclarez votre voyage auprès de la Fédération du Gard, vos adhérents sont répertoriés sur le fichier.

Tout va bien... mais vous êtes avertis par l'un de vos adhérents d'un désistement suite à un problème médical ou familial.

Les ALEAS....

Annulation d'un participant :

Appeler MUTUAIDE au numéro 01 45 16 66 05 – fax 01 45 16 63 92

A partir de l'étranger 33 1 45 16 66 05 – fax 33 1 45 16 63 92

Spécifier le numéro de contrat « COHESION ARCANGE » n° 02071909 K/1030 qui vous est transmis chaque année sur l'attestation d'assurance.

- Avertir simultanément MUTUAIDE et l'Autocariste le même jour.

Après enregistrement de la déclaration auprès de **MUTUAIDE**, vous recevrez par courrier, par téléphone ou via Internet un numéro de dossier (avertir la fédération)

Pour la suite du dossier de prise en charge, Groupama vous demandera des Documents :

- la copie recto verso de la carte d'adhérent à jour de sa cotisation
- la facture initiale du voyage du groupe (originale, tamponnée et signée par le voyageur)
- la facture originale acquittée de la personne qui annule mentionnant les frais d'annulation (original tamponné et signé par le voyageur)
- la liste des participants
- la photocopie des conditions générales de vente du professionnel
- le justificatif attestant le lien de parenté (si l'annulation concerne 2 personnes)
- un certificat médical
- le questionnaire médical (fourni par **MUTUAIDE** lors de la déclaration d'annulation) dûment complété

Lorsque le dossier est complet, l'envoyer à la fédération qui se chargera du transfert et du suivi.